



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000  
«COMBLES DE L'ÉGLISE D'AMAYE-SUR-ORNE» (FR 2502017)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE  
PRÉFET DU CALVADOS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU**, en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, la notification par l'Etat français à la Commission européenne de la proposition de désigner en zone spéciale de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 le site « Combles de l'Eglise d'Amaye-sur-Orne » (FR 2502017) ;

**VU** l'article L 414-2, R 414-8 à R 414-10 et R 414-12 du Code de l'environnement ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : Il est constitué un comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 « **Combles de l'église d'Amaye-sur-Orne** » (FR 2502017).

.../...

**Article 2** : Le comité de pilotage est composé de la façon suivante :

**2.1 - Collectivités territoriales**

Monsieur le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie ou son représentant dûment désigné  
Madame le Président du Conseil Général du Calvados ou son représentant dûment désigné  
Madame le Maire d'Amaye-sur-Orne ou son représentant dûment désigné

**2.2 - Groupements de collectivités territoriales**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Evrecy-Orne-Odon ou son représentant dûment désigné

**2.3 - Conseillers généraux des cantons territorialement concernés**

Monsieur le Conseiller Général du canton d'Evrecy ou son représentant

**2.4 - Etablissements publics et chambres consulaires**

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados ou son représentant  
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers du Calvados ou son représentant

**2.5 - Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature**

Monsieur le Président du Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie ou son représentant  
Madame la Présidente du Groupe Mammalogique Normand ou son représentant

**2.6 - Services de l'État**

Monsieur le Préfet du Calvados ou son représentant  
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados ou son représentant  
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Calvados ou son représentant

**2.7 - Personnalités qualifiées de Basse-Normandie**

Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant

.../...

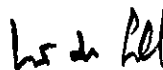
**Article 3 : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE**

Conformément à l'article L 414-2 du Code de l'environnement, les membres figurants aux articles 2.1 et 2.2, ou leurs représentants, sont habilités à désigner le Président du comité de pilotage du site des « Combles de l'église d'Amaye-sur-Orne ».

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et le Directeur Régional de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Fait à Caen, le **04 OCT. 2007**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



Laurent de GALARD